

2007/04
avril 2007

SOMMAIRE

Informations administratives

- ❖ Demandes d'admission à la retraite pour l'année 2008
- ❖ Congé de formation professionnelle - année scolaire 2007-2008
- ❖ Candidatures à poste dans les écoles européennes – Rentrée 2007
- ❖ Modification des coordonnées bancaires pour le virement des salaires
- ❖ Prise en charge partielle des titres d'abonnement de transport
- ❖ Journée de Solidarité 2007
- ❖ Pont de l'Ascension dans le 1^{er} degré

Informations pédagogiques

- ❖ Communiqué de la chargée de mission « Maîtrise de la langue »
- ❖ Communiqués de la Conseillère pédagogique en Arts visuels
- ❖ Enquête ETIC
- ❖ Scénarios Pédagogiques PRIM'TICE

Divers

- ❖ Éducation à l'environnement
- ❖ Communiqué M.G.E.N
- ❖ Annexe : additif au B.D.E 2007/02 « Spécial 6ème »

Demande d'admission à la retraite pour l'année 2008

Les demandes et les dossiers de pension doivent être déposés aux dates suivantes :

<i>Date de retraite</i>	<i>Date de dépôt des dossiers et des demandes au Rectorat – DASEF 5</i>
– retraite à la rentrée scolaire 2008	Entre le 1 ^{er} mai et le 30 juin 2007
– retraite au cours de l'année 2008 (en dehors de la rentrée) : cas des retraites pour invalidité ou parents de trois enfants	10 mois avant la date d'effet

Ces documents doivent être demandés :

- soit à l'aide du site de l'académie de Dijon à l'adresse suivante : <http://retraites.ac-dijon.fr/>
 - en éditant l'imprimé en format Word
 - ou en complétant et en transférant le formulaire figurant sur ce site
- soit par écrit
 - en utilisant l'imprimé ci-joint
 - ou sur papier libre (dans ce cas, préciser le grade)

**Aucune demande d'imprimés ne doit être faite par téléphone.
Aucune demande de retraite conditionnelle ne peut être acceptée.**



Congé de formation professionnelle – année scolaire 2007-2008

Textes signalés : - décret n° 85- 607 du 14 juin 1985
 - note de service n° 89-103 du 28 avril 1989

Les enseignants désirant suivre une formation au cours de l'année scolaire 2007-2008 peuvent demander à bénéficier d'un congé de formation professionnelle.

Conditions à remplir

- être titulaire et en position d'activité
- avoir accompli 3 années de services effectifs dans l'administration
- suivre une formation ayant reçu l'agrément de l'État ; le congé ne peut être accordé pour une formation par correspondance
- s'engager à rester au service de l'État à l'issue de la formation, pendant une durée égale au triple de la durée du congé

Rémunération pendant le C.F.P

- 85% du traitement brut plafonné à l'indice brut 650 (indice majoré 542)

Les enseignants intéressés peuvent retirer un dossier auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie- DSDEN de l'Yonne. Service DIPER - ☎ 03.86.72.20.22.

Les dossiers seront retournés pour le **03 mai 2007** sous couvert de l'IEN de circonscription.

N.B : les enseignants ayant déjà obtenu une année de congé de formation professionnelle rémunéré peuvent solliciter un congé de formation professionnelle non rémunéré.



Candidatures à poste dans les écoles européennes – Rentrée 2007

Texte signalé : - note de service n° 2007-071 du 23-3-2007

Votre attention est attirée sur les modalités de demande de dossier de candidature à des postes dans les écoles européennes.

Pour toute information, veuillez vous reporter à l'article correspondant du BOEN n° 14 du 5 avril 2007 (le dossier d'inscription est téléchargeable depuis la page *Poste dans les écoles européennes* du site du ministère).

Modification des coordonnées bancaires pour le virement des salaires

Afin d'éviter des erreurs d'homonymie lors des modifications de coordonnées bancaires, je vous prie d'accompagner votre nouveau **relevé d'identité bancaire (RIB)** d'une demande écrite, soit à l'aide de la « notice de modification » annexe 3 jointe à la circulaire du 26 juillet 2006 sur l'installation des personnels et prise en charge de leur rémunération à la rentrée 2006-2007, (voir en pièce jointe), soit sur papier libre, qui devra comporter le nom et le prénom, le numéro d'INSEE, le grade, éventuellement la discipline ainsi que l'établissement d'affectation.

Toute demande qui ne mentionnera pas le n° INSEE sera rejetée.



Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement de transports hors Île-de-France

Le décret n°2006-1663 du 22 décembre 2006 (J.O du 23 décembre 2006) institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels des administrations de l'État et des établissements publics administratifs de l'État travaillant hors Île-de-France.

Les titres admis sont :

- cartes et abonnements annuels (ou mensuels si le transporteur n'offre pas la possibilité d'abonnement annuel) nominatifs à nombre de voyages illimités,
- cartes et abonnements mensuels nominatifs à nombre de voyages limités.

Vous pouvez accéder à la circulaire d'application du 25 janvier 2007 sur le site intranet de la DAF, dans la rubrique « rémunérations » puis « textes DAF C2 ».

Il vous appartient de transmettre votre demande à l'Inspection Académique – DIPER 1/1 – sur l'imprimé dont vous trouverez ci-joint un modèle, accompagné de la copie de chaque titre nominatif.

SIGNALÉ

Cette mesure concerne également les agents employés sous contrat aidé dans les écoles et qui exercent les fonctions « **d'emploi vie scolaire** » pour l'aide au directeur ou l'accompagnement d'élève en difficulté. Dans ce cas, la demande est à transmettre à l'établissement payeur (lycée Vauban à Auxerre).



Journée de solidarité

Le **lundi 28 mai 2007** ou **lundi de Pentecôte**, est férié pour les élèves du 1^{er} degré depuis 2006. Après concertation avec les organisations professionnelles représentatives, les enseignants seront libérés, et effectueront leur journée de solidarité avant la pré-rentrée, soit le **vendredi 31 août 2007**. (les demandes dérogatoires exceptionnelles seront instruites par Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DSDEN de l'Yonne – s/c de l'I.E.N).

Les écoles fonctionnant selon le régime dérogatoire des quatre jours peuvent effectuer cette journée de solidarité la veille de leur pré-rentrée. Ils se rapprocheront de leur I.E.N pour en définir les modalités.



Pont de l'Ascension dans le 1^{er} degré

Dans le département, le **vendredi 18 mai 2007** sera libéré pour les élèves du 1^{er} degré.

Les cours de ce jour seront reportés au : mercredi 16 mai 2007 au matin pour tous les élèves du département et mercredi 13 juin 2007 ou samedi 16 juin 2007 initialement libéré (selon le jour habituellement travaillé dans l'école).



Communiqué de la chargée de mission « maîtrise de la langue »

Dans le cadre du **tricentenaire de la mort de Vauban**, un projet de production de cédérom et/ou de mise en ligne sur internet est envisagé avec l'ICEM.

Les classes de cycle III qui souhaitent participer à ce projet d'écriture documentaire peuvent prendre contact dès à présent avec Murielle Karotsch au 03 86 72 20 54 ou au 06 72 81 20 89.

Communiqués de la Conseillère Pédagogique en Arts visuels

École et cinéma

Le comité de pilotage de préparation de la saison 2007/2008 se tiendra début mai.

Si certains d'entre vous souhaitent émettre des propositions pour :

- le fil rouge de l'an prochain,
- le choix d'un film qu'il souhaiterait voir ou revoir,
- l'exposition "école et cinéma" 2007,

ils peuvent le faire par mail à Pointart89@ac-dijon.fr.

Les deux sélections arrêtées seront publiées au Bulletin départemental. Vous pourrez alors, et alors seulement, vous inscrire pour l'année scolaire 2007/2008.

N.B : Pour les "anciens inscrits" qui envoient déjà une confirmation pour l'an prochain. Sachez qu'elle ne peut être prise en compte. Merci de votre compréhension.

Exposition MIMETIC, du 2 juin au 30 septembre 2007, dans les communs du château de Tanlay

Cette exposition va renvoyer à la question d'imitation du réel. Le commissaire de l'exposition a centré le choix des oeuvres autour de la question de l'objet. Chaque salle aura une thématique: le chantier, la boutique, le magasin, la salle de projection, « Home sweet home » et l'exposition.

Une visite guidée, pour les enseignants, aura lieu le mercredi 30 mai, en avant première, à partir de 14 h.

Des fiches pédagogiques, pour préparer les visites de classes, seront distribuées à cette occasion. Pour les classes qui ne connaissent pas la galerie en trompe-l'oeil (XVII^e) du château, il serait intéressant de la visiter, en regard des parcours dans l'exposition contemporaine.

Centre d'Art de l'Yonne et projet P.A.C

La DRAC a missionné le Centre d'Art de l'Yonne comme partenaire référent. Il est donc un des partenaires privilégiés pour vous aider à construire vos projets, pour l'an prochain.

Si des interrogations pédagogiques demeurent, vous pouvez, bien entendu, me contacter au Point Arts, ☎ 03 86 42 98 44.



Scénarios pédagogiques PRIM'TICE

Vous êtes en maternelle ou en élémentaire, et vous utilisez les TICE avec vos élèves : informatique, photo numérique, vidéo, création de site internet...

Vous pensez que ce vous faites peut être utile à d'autres collègues et donc être mutualisé. Il ne s'agit pas forcément de choses exceptionnelles mais d'une utilisation ordinaire des technologies de l'information dans le cadre des programmes de l'école.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous aider à mettre en ligne votre travail sous forme de scénario pédagogique sur le site PRIM'TICE (site à l'adresse : <http://primtice.education.fr/index.php>).

Vous pouvez prendre contact avec votre PR TICE (coordonnées à l'adresse : <http://ia89.ac-dijon.fr/tice89/index.php/2006/09/12/11-les-pr-tice-en-2006-2007>)

Contact : Claude DELAGOUTTE – Cellule TICE 89 1^{er} degré
Claude.delagoutte@ac-laposte.net - ☎ 06 89 85 55 41



Enquête ETIC

L'enquête ETIC (enquête sur les technologies de l'information et de la communication) menée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale a pour objet la collecte d'indicateurs d'équipement et d'usages des TIC dans les écoles, collèges et lycées. Elle s'adresse à **toutes les écoles élémentaires et maternelles** du département.

Chaque directrice ou directeur veillera à la compléter avant la **fin du mois de mai 2007**.

Il est rappelé ici son caractère obligatoire.

Elle ne demande que quelques minutes pour en faire la mise à jour annuelle.

Le questionnaire de l'enquête à destination des écoles est accessible en ligne à l'adresse :

<http://www2.educnet.education.fr/sections/plan/etic> en choisissant Enquête ETIC 1^{er} degré ou bien directement à l'adresse :

<https://enquetes.orion.education.fr/bases-acad/DERNetic.nsf/Interviews/primaire?OpenDocument&Login>

L'identifiant de cette application est le **code RNE** de l'école (de la forme 089*****) **en MAJUSCULES**. Le **mot de passe** (s'il n'a pas été modifié par vos soins !) est également le **code RNE** de l'école **en MAJUSCULES**.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la personne ressource TICE de votre secteur (coordonnées à l'adresse : <http://ia89.ac-dijon.fr/tice89/index.php/2006/09/12/11-les-pr-tice-en-2006-2007>) ou Claude Delagoutte (chargé de mission TICE 1^{er} degré) au 06 89 85 55 41.



Éducation à l'environnement

L'association « nature, images, découvertes » (structure qui bénéficie d'un agrément éducation nationale) propose un programme d'activités et d'animations à destination des établissements scolaires (maternelles, élémentaires, collèges et lycées).

Pour toutes informations complémentaires, il convient de s'adresser à :

« Nature, Images, Découvertes » – 18410 BLANCAFORT
Murielle ou Wilfrid : ☎ 02 48 58 66 33



Réseau P.A.S. (Prévention Aide et Suivi) – Mise en place d'une CELLULE D'ÉCOUTE et d'un ESPACE D'ACCUEIL dans l'Yonne

Le 14 février 2007, Monsieur HIBON - Inspecteur d'Académie – Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne et Monsieur GARCIA - Délégué National MGEN ont signé une convention pour la mise en œuvre d'un réseau de Prévention, d'Aide et de Suivi des personnels fragilisés.

Dans ce cadre, une **CELLULE D'ÉCOUTE** et un **ESPACE D'ACCUEIL** sont mis à la disposition de tous les personnels relevant de l'Éducation Nationale du département.

Ce dispositif *anonyme* et *gratuit* vous met en relation avec un(e) psychologue indépendant(e), extérieur(e) à tout service de l'Éducation Nationale.

Il s'agit de prévenir la difficulté avant qu'elle ne s'installe, d'offrir une écoute professionnelle et de proposer conseils et orientations aux personnes qui le souhaitent.

Démarrage le 4 avril 2007

Aucune formalité à remplir



Un simple appel téléphonique suffit



AUXERRE

ligne téléphonique dédiée – ☎ 03 86 72 17 53
Lieu d'accueil spécifique
mercredi 9 h 00 – 12 h 00
(hors congés scolaires)

Accès indépendant – au niveau -1
Section MGEN
47 Rue Théodore de Bèze
89000 Auxerre



SENS

☎ 03 86 83 09 22
1^{er} mercredi du mois
13 h 00 – 16 h 00
(hors congés scolaires)

1^{er} étage du Centre Optique et Audition Mutualiste
Place de la République
89100 Sens



*L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne*

Jean-Michel HIBON

Additif au bulletin départemental des écoles 2007/2 du 19 mars 2007

Maintiens à l'école maternelle

Comme indiqué dans le BDE cité ci-dessus, *les maintiens à l'école maternelle* ne peuvent être que très limités et les équipes de maîtres doivent s'entourer de toutes les garanties concernant le pronostic d'amélioration des compétences des élèves.

À ce titre, un certain nombre de principes peuvent être édictés :

1) la procédure s'inscrit dans le calendrier départemental donné dans ce BDE,

2) l'accord des parents est obligatoire. (cadre de dérogation au code de l'éducation sur l'âge d'entrée à l'école élémentaire).

3) après autorisation écrite des parents, **l'avis du psychologue scolaire** sera requis lorsqu'il y a interrogation ou divergence d'opinion sur le maintien.

4) **l'avis du médecin scolaire** sera éventuellement requis (cf évaluations grande section mises en œuvre cette année).

5) les pièces suivantes seront envoyées à l'Inspecteur de l'éducation nationale pour le **10 mai 2007** :

- livret scolaire de compétences,
- travaux significatifs de l'élève,
- compte-rendu des conseils de cycle des apprentissages premiers de l'année,
- acceptation écrite des parents,
- avis éventuel du psychologue scolaire,
- avis éventuel du médecin scolaire.

6) l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription réunira une équipe pluridisciplinaire courant mai pour instruire le dossier. Celle-ci se composera de :

- l'Inspecteur de l'éducation nationale,
- le conseiller pédagogique,
- le médecin scolaire,
- 1 psychologue du réseau d'aides,
- le référent aux élèves en situation de handicap,
- 1 directeur d'école.

7) l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, après consultation de l'équipe, prend sa décision **pour le 25 mai 2007**,

8) si l'Inspecteur de l'Éducation Nationale propose un passage en cours préparatoire, les parents peuvent utiliser la procédure d'appel et son calendrier pour demander le maintien.